**Courrier à adresser au PDG de la SNCF avec copie au ministre des transports**

Monsieur le Président,

Le 22 janvier 2024, la SNCF a communiqué par courriel une modification majeure des conditions d'utilisation des TGV concernant une **perte de la** **flexibilité garantie par nos abonnements** qui constitue un préjudice important pour les **20 000 abonnés** sur l’ensemble du territoire.

Cette décision a provoqué une réaction unanime des associations d’usagers de TGV car elle nous apparaît inacceptable à la fois sur la forme et sur le fond.

Tout d’abord, elle a été prise unilatéralement par votre société sans aucune concertation avec les associations d’usagers alors que ses effets sont graves pour les abonnés.

Nous pensons que ce type de décisions méritent davantage qu’un simple mail qui nous met devant le fait accompli quelques jours avant sa mise en application.

Je tiens à vous préciser que ce sujet majeur n’a pas été évoqué par vos représentants lors des comités de ligne qui se sont déroulés jusqu’en fin d’année 2023. Cela tend à prouver que ces réunions ne sont véritablement qu’une parodie d’échange et de concertation entre représentants d’usagers du train et société nationale des chemins de fer.

Compte tenu de ce manque de concertation, vous n’avez pas pu prendre la mesure de la forte inquiétude des usagers du TGV occasionnée par la réduction de la souplesse d’accès à bord des trains pour des abonnés.

En effet, jusqu'à présent, les abonnés bénéficiaient de « l'Échange Train Garanti », une fonctionnalité indispensable leur permettant d'échanger leur réservation obligatoire du jour sur n'importe quel train complet de la journée (sans garantie de place assise). Cette souplesse revêt une importance capitale **car elle permet aux abonnés qui utilisent très majoritairement le TGV pour aller travailler à Paris (ou d’autres grandes villes) ou d'en revenir, d’être à l’abri de changements d’horaire liés à des impératifs professionnels.**

La remise en cause de ces conditions actuelles d’échange de résas aura des conséquences non seulement pour les usagers actuels mais également pour les territoires concernés car l’inquiétude occasionnée est susceptible de remettre en cause les choix de futurs abonnés optant pour une installation dans les régions desservies par des gares TGV.

Dans ce contexte, l'ensemble des associations d'usagers du TGV réunies au sein de la coordination nationale ont unanimement adopté une position commune, à savoir une **opposition catégorique par rapport à la remise en cause du contrat passé entre la SNCF et les abonnés.**

Cette baisse de services intervient en plus dans un contexte de **hausse des tarifs d'abonnement et de dysfonctionnement du système d’échange via l’appli** (hors échange le jour même) depuis un mois (depuis le 18 janvier).

A ce propos, nous considérons que le bon fonctionnement des applications est une condition sine qua non afin que les usagers puissent gérer leurs déplacements dans le cadre d’une nécessaire souplesse d’accès.

Vous n’êtes pas sans savoir que, fort de ce constat, la coordination nationale des associations d’usagers de TGV a lancé un ensemble d’actions en réaction. Celles-ci visent à informer les usagers et à faciliter l’expression de leur mécontentement mais aussi à mobiliser les élus de nos territoires.

Aujourd’hui, compte tenu du caractère national du dispositif remis en cause, nous demandons, à être reçues collectivement à Paris afin de trouver une solution à ce problème majeur.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions, d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de nos sentiments distingués.

La coordination nationale des usagers de TGV